

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE MARIAGE

1) Les pièces du dossier dûment remplies

Les Renseignements relatifs à l'époux
Les Renseignements relatifs à l'épouse
Les Renseignements communs aux époux
Les deux attestations sur l'honneur
Les témoins du mariage

2) 1 extrait d'acte de naissance pour chacun des deux époux (daté de moins de trois mois) à demander à la Mairie de naissance.

Toutes les personnes de nationalité française nées à l'étranger ou ayant acquis la nationalité française doivent demander leur acte de naissance au Ministère des Affaires Étrangères, Service Central de l'État Civil - BP 1056 - 44035 NANTES Cedex.

3) La copie de la carte nationale d'identité recto/verso pour chacun des époux.

4) Un justificatif de domicile pour chacun des époux.

5) 1 extrait d'acte de naissance des enfants en commun (s'il y en a) s'il sont nés dans une autre commune que celle du mariage.

6) la copie de votre livret de famille (si vous en possédez déjà un) Ce livret devra être restitué à la Mairie le jour du mariage

7) pour chaque témoins : la copie de la carte nationale d'identité recto/verso et un justificatif de domicile récent les témoins doivent être majeurs

8) 1 certificat du Notaire qui a rédigé le contrat de mariage (s'il y en a un)

9) 1 acte de décès du précédent conjoint si un des deux époux est veuf(ve) à demander en mairie de décès

10) 1 autorisation parentale si un des deux époux est mineur

11) Pour les étrangers, 1 certificat de coutume et 1 certificat de célibat délivré par le consul étranger.